

40^{ème} anniversaire

Flash infos



LE SATESE 37

8 DATES POUR UN SERVICE PUBLIC PIONNIER!

1972: étude préliminaire sur le contenu des missions d'un service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration

Cette étude, diligentée par le Ministère de l'Agriculture et l'Agence de Bassin Loire-Bretagne, est réalisée pour partie sur le département d'Indre-et-Loire.

1973: CRÉATION DU SATESE D'INDRE-ET-LOIRE ET MISE EN ŒUVRE DE « L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'ÉPURATION »

C'est le 5 novembre 1973 que, par arrêté ministériel, est créé le « Syndicat Mixte pour la surveillance du fonctionnement des stations d'épuration ». Il a pour objectif de répondre, sous l'impulsion de l'Agence de Bassin Loire-Bretagne, aux préoccupations des communes en matière d'exploitation et de fonctionnement des stations d'épuration, équipements nouveaux apparaissant progressivement dans les communes suburbaines et rurales.

1991: UNE NOUVELLE MISSION, « LA PRESTATION TRAVAUX »

Près de 20 ans après sa création, le SATESE propose aux collectivités adhérentes de profiter de son expérience acquise sur les stations dont il assure le suivi, en intervenant sur la phase « construction », de manière à prendre en compte et anticiper un certain nombre de difficultés de fonctionnement et d'exploitation constatées.

1997: ÉLARGISSEMENT DE L'ACTIVITÉ AVEC LA PRISE EN COMPTE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Dans le cadre de la loi sur l'eau de 1992, le Syndicat, met en place les

prémices du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en proposant aux collectivités adhérentes une assistance technique en matière d'assainissement non collectif, en particulier sur les travaux neufs. Le succès est spectaculaire.

1999: MISE EN PLACE DE LA GESTION FINANCIÈRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ÉLIMINATION DES MATIÈRES DE VIDANGE

Cette année là, le Préfet d'Indre-et-Loire instaure une redevance de traitement des matières de vidange, payable par les usagers relevant de l'ANC, avec un coût unique péréqué sur le département d'Indre-et-Loire; il en confie la gestion au SATESE. Cette initiative novatrice, équitable et environnementalement intéressante, ne vivra qu'une dizaine d'années, compte tenu de la complexité de sa gestion et d'évolutions réglementaires (septembre 2009), malgré l'intérêt suscité au niveau national.

2005: L'ENGAGEMENT « QUALITÉ »

Après environ deux ans de travail interne, en liaison avec d'autres services similaires et sous l'impulsion de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le SATESE 37 obtient la certification ISO 9001. Résultat d'une démarche rare pour un organisme de petite taille et pour une collectivité publique, cette reconnaissance est annuellement reconduite depuis à travers des audits externes.

2006: CRÉATION DU SPANC

Parallèlement à la réalisation d'un premier état des lieux de l'ANC sur la quasi-totalité du département (2005-2009), le SATESE 37 devient Service Public de l'Assainissement Non

Collectif et assure les contrôles des dispositifs neufs et réhabilités sur plus de 220 communes.

2011: LE SPANC S'ÉTOFFE

Dès janvier, le SATESE 37 est l'un des tous premiers SPANC de France à réagir à la parution anticipée de la loi, en mettant en œuvre le diagnostic des dispositifs d'ANC lors de transactions immobilières.

2013: QUARANTE ANS D'ANTICIPATION, D'INNOVATION, D'ÉCOUTE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Sur cette période, le Syndicat aura changé de nom, tout en conservant le sigle « national » SATESE. Il a été logé dans trois sites successifs.

Son activité, exercée jusqu'en 1982 par un prestataire, le Laboratoire Central de L'Eau, est depuis assurée par son propre personnel; seule jusqu'en 1999, la Direction Départementale de l'Agriculture (renommée DDAF) assurait une mission d'assistance à la Direction.

Le Syndicat a bénéficié des aides financières, au départ de l'État, de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général. Seules subsistent aujourd'hui les aides de l'Agence et du département. Depuis quarante ans, les collectivités adhérentes apportent leurs contributions aux recettes du SATESE 37 ainsi que quelques clients privés bénéficiaires des prestations. Depuis la mise en œuvre des prestations d'ANC, les usagers de l'ANC contribuent également au financement du service.

Quatre personnalités se sont succédées à la présidence du SATESE 37: MM. Robert DUMOULIN, Pierre DE BEAUMONT, Albert RENODON et Joël PELICOT.

ASSISTANCE TECHNIQUE EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF: STATIONS D'ÉPURATION ET RÉSEAU

POUR QUOI FAIRE ?

- Obtenir le meilleur fonctionnement possible des ouvrages au meilleur coût,
- aider les maîtres d'ouvrage à respecter leurs obligations réglementaires en matière de collecte, de rejet et d'autosurveillance,
- connaître le fonctionnement des ouvrages, déceler et analyser les anomalies éventuelles,
- disposer d'une évaluation de l'exploitation, de l'entretien et de la maintenance,
- proposer des pistes d'amélioration,
- avoir les éléments nécessaires à la prospective (lien avec l'urbanisme...),
- contribuer à la formation et l'information des préposés et élus.

Le SATESE 37, un ancrage dans la réalité: proximité et terrain

- Un service de proximité défini par des élus, au service des élus,
- plus de 3000 interventions par an sur le terrain, auprès des élus, des agents d'exploitation, des entreprises, des usagers... soit une quinzaine d'interventions par jour,
- un service qui s'inscrit dans le concret et le quotidien de l'assainissement.

COMMENT ?

À travers une activité de terrain dense et un relationnel étroit avec les différents interlocuteurs:

- **visites sur site**: visites légères avec tests, analyses, bilans sur 24 heures (assistance technique et réglementaire), vérification des matériels de mesures (débitmètres,

préleveurs), rédaction de manuels d'autosurveillance, interventions sur réseaux d'assainissement...

- **recueil des informations** issues du travail des exploitants, vérification et exploitation des données, validation de l'autosurveillance, transfert aux partenaires,
- **restitution** à travers comptes-rendus divers, rapports annuels, réunion en mairie, etc.
- **accompagnement**: réflexions, avis sur projets et études (zonage assainissement, valorisation des boues, impact...).

QUELS MOYENS ?

- 8 technicien(ne)s dédiés correspondant à environ 6 ETP,
- un secrétariat-accueil technique,
- un agent chargé de la gestion du matériel et en particulier du suivi métrologique (validité des mesures),
- un parc de 6 véhicules (dont deux spécialisés),
- du matériel de mesure dont débitmètres et préleveurs d'échantillons,
- un logiciel métier dédié.

POUR QUI ?

Les collectivités et établissements publics ou privés maîtres d'ouvrage de stations d'épuration, dans le cadre de l'exercice de leur compétence « assainissement ».

AVEC QUI ?

- Pour l'essentiel avec les élus et agents d'exploitation,

Le SATESE 37, des valeurs

- La neutralité,
- l'indépendance,
- la recherche de l'objectivité,
- la transparence.

- en partenariat avec les institutions concernées,
- dans une logique d'interface entre les différents partenaires.

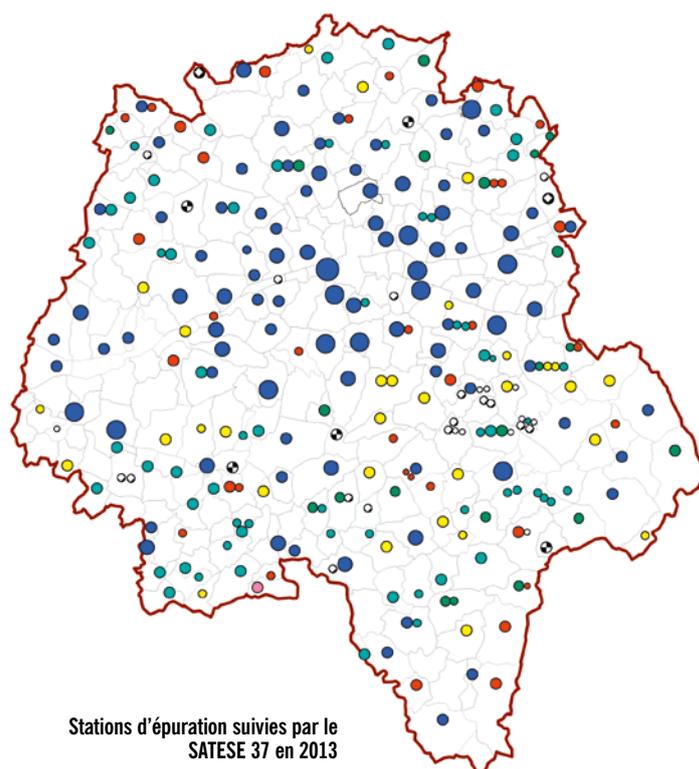
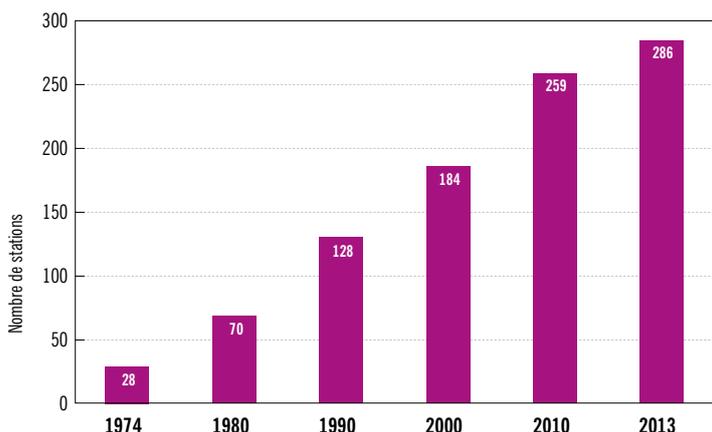
UNE ÉQUIPE :

- Formée à tous les aspects de l'épuration des eaux usées: process, physicochimie, biologie, mesures *in situ*...
- qui assure plus de 1 200 interventions sur le terrain chaque année, dont certaines sur une durée de 24 à 48 heures,
- en relation étroite avec le personnel exploitant,
- polyvalente, le technicien en charge de la station, rend compte aux élus communaux ou aux institutions.

Pour en savoir plus...

Contacts: Stéphane JAYLE et Antony RODIER
02 47 29 47 37 touche 2

Évolution stations d'épuration suivies par le SATESE 37



MISSION D'ASSISTANCE AUX MAÎTRES D'OUVRAGE « PRESTATION TRAVAUX »

POUR QUOI FAIRE ?

- Optimiser et fiabiliser les conditions de fonctionnement et d'exploitation des step,
- construire ou aménager des stations d'épuration capables de répondre de manière fiable et pérenne aux exigences réglementaires en matière de protection du milieu naturel,
- contribuer à une meilleure efficacité de l'argent public investi,
- attirer l'attention des maîtres d'ouvrages sur des propositions ne présentant pas toutes les garanties,
- prendre en compte les conditions d'hygiène et de sécurité en matière d'exploitation.

Le SATESE 37, une méthode

- L'écoute des collectivités et des usagers,
- l'adaptation de la réponse au besoin,
- le respect du cadre réglementaire.

COMMENT ?

À travers 4 étapes successives :

- un avis technique sur le cahier des clauses techniques particulières,
- un avis technique sur le projet retenu avec réunion de mise au point du marché,
- une aide à l'exécution des travaux :
 - participation du SATESE 37 aux réunions de chantier,
 - intervention de la CARSAT (selon type de stations),
 - mesures préalables à la réception des ouvrages,
 - un bilan de fonctionnement sur 24 heures.

POUR QUI ?

Les collectivités et établissements publics ou privés maîtres d'ouvrage de stations d'épuration.

AVEC QUI ?

Tous les acteurs de l'« acte de construire » en particulier en liaison avec la maîtrise d'œuvre et les constructeurs :

- dans un esprit de partenariat,
- pour une réponse optimale et pérenne aux besoins définis.

QUAND ?

À l'occasion d'un projet

- de construction d'une station d'épuration,
- d'extension ou d'aménagement d'une station existante.

UNE EXPÉRIENCE UNIQUE...

- Plus de 600 stations suivies en 40 ans : de tout type, toute taille, de conception

différente, construites et exploitées par de multiples intervenants

- une intégration de l'expérience du suivi des ouvrages pour une meilleure conception des nouvelles réalisations
- un apport de connaissances nouvelles et partagées avec des interlocuteurs extérieurs, dont la CARSAT et le réseau national des SATESE.

... ET DES MOYENS

- 1 ETP réparti sur deux techniciens,
- le secrétariat, la logistique, et le matériel correspondant.

Pour en savoir plus...

Contact : Laurent BRULE
02 47 29 47 37 touche 2

Vérification des caractéristiques du clarificateur avant mise en eau



ÉTUDES SPÉCIFIQUES

L'ACTIVITÉ :

- Une quinzaine de prestations par an,
- développement en cours d'étude : élaboration de règlements d'assainissement, contrôle des branchements.

POUR QUI ?

Les membres du SATESE 37 et des tiers : collectivités, établissements publics, industriels...

POUR QUOI FAIRE ?

Dans le but de répondre à toute demande concernant l'assainissement

et l'épuration des eaux usées n'entrant pas dans les activités décrites ci-avant :

- mesures de rejets de toute nature, vérification de matériel de mesure (débitmètres, préleveurs, ...), élaboration d'autorisation et/ou de conventions de déversement d'effluents domestiques au réseau d'assainissement,
- et toute sollicitation particulière.

Pour en savoir plus...

Contact : Christian PUISAIS
02 47 29 47 37 touche 2

Le SATESE 37, une collectivité reconnue

- Des sollicitations dans le cadre de la formation : CNFPT, enseignement supérieur (technique et universitaire)...
- une reconnaissance nationale : interventions dans des colloques (AELB, EPNAC, ARSATESE, FNCCR...),
- une expertise appréciée : groupes de travail nationaux, AFNOR...
- Une certification ISO 9001 renouvelée chaque année sur l'ensemble des activités.

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

POUR QUOI FAIRE ?

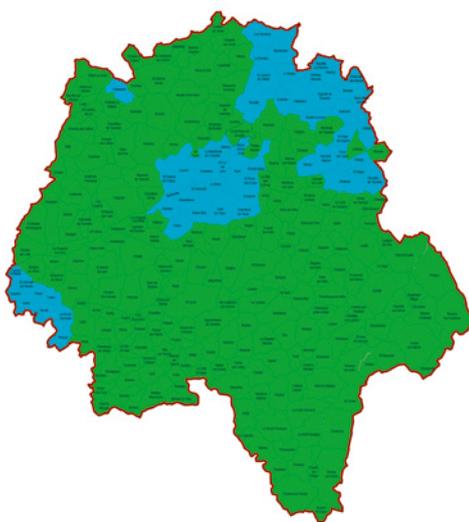
- Permettre aux collectivités adhérentes d'assurer leurs obligations réglementaires en matière d'assainissement non collectif,
- exercer les contrôles obligatoires: dispositifs neufs ou réhabilités, diagnostic lors de transactions immobilières, contrôles périodiques.

Le SATESE 37, une ambition

- La protection de la ressource en eau,
- l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques.

Communes

- Adhérentes au SPANC-SATESE 37
221 (80%)
- Non adhérentes au SPANC-SATESE 37
56 (20%)



COMMENT ?

En traitant les dossiers adressés au SATESE 37 par les collectivités, les particuliers, les notaires, agences immobilières...

- **visites sur site**: contrôle de la conformité des projets, contrôle de la conformité des travaux, diagnostics immobiliers,
- **restitution** sous forme d'avis favorable, défavorable, conforme ou non conforme,
- dans le cadre d'un règlement de service.

POUR QUI ?

Les usagers de l'assainissement non collectif, qu'ils relèvent de l'habitat individuel ou liés à des activités d'accueil, d'hébergement, artisanales...

AVEC QUI ?

Les élus, usagers, entreprises de pose d'assainissement, bureaux d'études, architectes, constructeurs de maisons individuelles, maîtres d'œuvre...

QUELS MOYENS ?

- 6 technicien(ne)s correspondant à environ 5 ETP,
- un secrétariat-accueil technique dont un engagement « emploi d'avenir »,
- un parc de 4 véhicules,
- du matériel d'interventions et de mesure sur le terrain,
- un logiciel métier dédié.

COMPÉTENCE...

Filières de traitement, pédologie, géologie, hydrogéologie, terrassement, granulats...

... EXPÉRIENCE ANC DEPUIS 1998...

- 13 000 projets étudiés,
- 25 000 visites réalisées chez les usagers,
- 2 500 diagnostics effectués,
- formation/information des différents acteurs de l'ANC.



Contrôle d'une installation dans le cadre d'un diagnostic immobilier

... ET EXPERTISE

- gestion des contentieux,
- veille réglementaire,
- intervenant régulier dans les séminaires nationaux du réseau IDEAL,
- membre actif des groupes de travail de l'AFNOR,
- sollicitations fréquentes du Ministère de l'écologie et du développement durable,
- nombreuses demandes de la presse spécialisée.

ET DEMAIN ?

La mise en œuvre du **contrôle périodique**, dans la continuité de l'état des lieux de l'assainissement non collectif réalisé entre 2005 et 2009 sur les 40 000 dispositifs d'ANC du département d'Indre-et-Loire.

Pour en savoir plus...

Contact : Olivier DOUILLARD
02 47 29 47 37 touche 3

Le SATESE 37, une histoire qui s'inscrit dans l'avenir

Aujourd'hui les questions relatives à l'intercommunalité sont en première ligne dans l'actualité territoriale ; il est utile de rappeler l'esprit novateur des élus de 1973, fondateurs du syndicat, pour mettre en œuvre des moyens et des compétences mutualisés, et ainsi répondre collectivement à un besoin exprimé par des collectivités, la plupart du temps isolées. L'esprit initial anime toujours les élus en charge du SATESE 37, pour que demain, celui-ci poursuive, en

les adaptant, ses missions d'accompagnement des collectivités dans ce domaine technique et réglementairement très évolutif qu'est l'assainissement.

Les 28 « SATESIENS » constituant aujourd'hui l'effectif du syndicat sont conscients des enjeux et de leur missions quelque soit leur poste et leur activité, avec pour ambition que le SATESE 37 réponde de manière pérenne et pertinente aux besoins des collectivités.

www.satase37.fr

Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire

ZA n°1 du Papillon, 3 rue de l'Aviation,
37210 PARCAY-MESLAY
Tél. 02 47 29 47 37 - Fax 02 47 29 47 38
satase37@satase37.fr

Directeur de publication : Joël Pélicot
Rédaction : Stéphanie Riocreux,
Franck Hennebel
Conception/montage :
EFIL Communication - www.efil.fr

ISSN : 2114-0545

PEFC 10-31-1349 / Certifié PEFC / pefc-france.org

Imprimé par un imprimeur labellisé

IMPRIM'VERT®